



NOVASCOPIA



CC DU GRAND ROYE

ÉLABORATION PLUi

Conseil Communautaire
Débat du PADD

VILLE OUVERTE

ATOPIA

NOVASCOPIA

IETI

CHAMBRE D'AGRICULTURE 80

QUARTIER LIBRE



LA DÉMARCHE ENGAGÉE

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

1. Montdidier, Roye : deux bassins de vie et d'emploi d'échelle régionale, à conforter
2. Un territoire, 62 communes : valoriser les ressources locales, coordonner les actions déjà engagées
3. Cibler les actions prioritaires à engager pour l'avenir du territoire

LA SUITE

LA DÉMARCHE ENGAGÉE

DEPUIS SEPTEMBRE 2017

LA DÉMARCHE ENGAGÉE

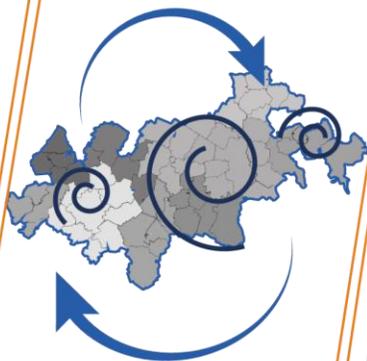
RAPPORT DE PRÉSENTATION

Expose la **situation existante**, présente **les perspectives d'évolution** et les nouvelles dispositions réglementaires



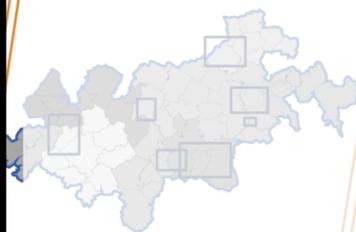
PADD

Grandes Orientations d'urbanisme à long terme



ORIENTATIONS

Secteurs et quartiers à enjeu avec des dispositions spécifiques

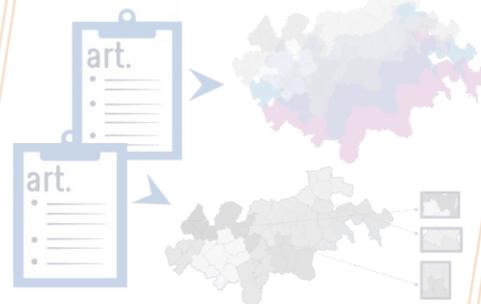


RÈGLEMENT >> PLAN DE ZONAGE

Règles d'urbanisme par zones, qui déterminent les possibilités de construire sur le territoire

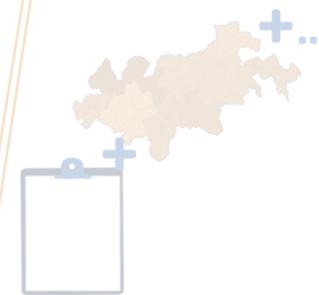
Un texte

Des documents graphiques



ANNEXES

Plans des servitudes d'utilité publique et des périmètres reportés **à titre d'information**



LA DÉMARCHE ENGAGÉE

PHASE DIAGNOSTIC : 10 ENTRETIENS DE SECTEURS, 1 SÉMINAIRE DE LANCEMENT, 3 COMITÉS DE SUIVI & 1 COMITÉ DE PILOTAGE DE VALIDATION (04/04/18)

Image, identité et positionnement du territoire

Comité de suivi n°1 – 15/11/17

Maillage territorial, polarités et principaux enjeux thématiques

Comité de suivi n°2 – 19/12/17

Habitat, logement, foncier et synthèse du diagnostic

Comité de suivi n°3 – 22/02/18

Chaque comité de suivi a ensuite donné lieu à une réunion de secteur. La réunion de secteur, échelon intermédiaire compte-tenu de la taille du territoire, a permis aux communes de contribuer au projet et d'alimenter les réflexions du comité de suivi via les élus référents désignés.



LA DÉMARCHE ENGAGÉE

PHASE DIAGNOSTIC : LA CONCERTATION AVEC LES ÉLUS & LES HABITANTS



Présentation du diag. – Roye – Mars 2018

PRÉSENTATION DES INTERVENANTS

Michel VILLAIN

Bettencourt-Saint-Ouen Maire - Communauté de Communes Nièvre et Somme : 2ème Vice-Président Développement Économique, fonctionnement et finances

Colas LECRYT

Communauté de Communes Nièvre et Somme – Chargé de mission urbanisme-PLUi

Stéphanie DEBRAY

Initiative Somme – Chargée de mission

Laurent CRAMPON

OPSOM – Directeur de l'Habitat

Régis de LAUZANNE

Fondation du patrimoine – Délégué

« Petit déjeuner du PLUi » – Roye – Fév. 2018

Foire de la Quasimodo – Roye – Avril 2018



Foire agricole – Montdidier – Avril 2018



LA DÉMARCHE ENGAGÉE

**PHASE PADD : 4 COMITÉS DE SUIVI, 1 COMITÉ DE PILOTAGE DE VALIDATION (05/12/18)
& 1 PRÉSENTATION AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES (11/03/19)**

Stratégie et développement économique

Comité de suivi n°4 – 19/04/18

Scénarios démographiques et orientations en matière d’habitat

Comité de suivi n°5 – 13/06/18

Mise en valeur du cadre de vie

Comité de suivi n°6 – 25/09/18

Innovation et ambitions thématiques : énergie, numérique, mobilité

Comité de suivi n°7 – 23/10/18



DEPUIS LE DERNIER SÉMINAIRE DU 14/03/18

PHASE PADD : 10 RÉUNIONS DE SECTEURS

Entre le 12 et 16 novembre, 10 réunions de secteur ont été réalisées dont l'objectif était :

- de présenter les premières grandes orientations et leur déclinaison sous la forme d'objectifs ;
- d'évoquer avec les élus les éventuels :
 - projets d'aménagement des communes (requalification d'espaces publics, création de liaisons douces, de sentes piétonnes inter-villages, de stationnement, etc.),
 - actions à mener sur le cadre de vie (mise en valeur d'éléments de patrimoine, récréation de tour de ville, etc.),
 - initiatives pour dynamiser la commune (équipements publics, activités économiques, etc.), de projets d'habitat (rénovation de logements communaux, projet de logements seniors, etc),
 - actions sur la mobilité (aire de covoiturage, relocalisation d'arrêt de bus, etc.)

LA DÉMARCHE ENGAGÉE

PHASE PADD : LA CONCERTATION AVEC LES ÉLUS



Présentation du PADD – Damery – Déc. 2018

**LE PROJET
D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLES (PADD)**

LE PADD

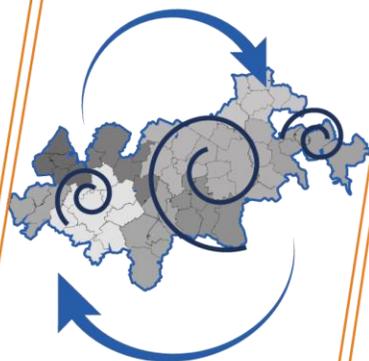
RAPPORT DE PRÉSENTATION

Expose la **situation existante**, présente **les perspectives d'évolution** et les nouvelles dispositions réglementaires



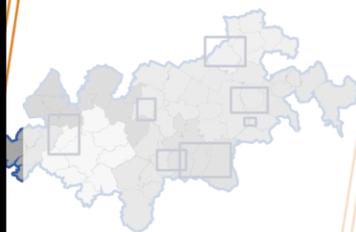
PADD

Grandes Orientations d'urbanisme à long terme



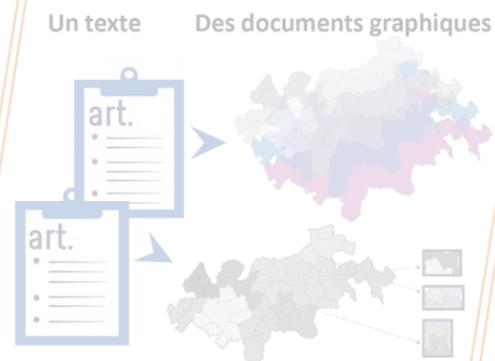
ORIENTATIONS

Secteurs et quartiers à enjeu avec des dispositions spécifiques



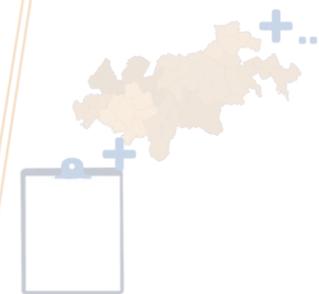
RÈGLEMENT >> PLAN DE ZONAGE

Règles d'urbanisme par zones, qui déterminent les possibilités de construire sur le territoire



ANNEXES

Plans des servitudes d'utilité publique et des périmètres reportés **à titre d'information**



LE PADD

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Le PADD est le **cœur politique du PLUi**.

Il doit exprimer les orientations politiques en matières d'aménagement, exprimées et retenues par les élus, afin de dessiner le territoires des **15 prochaines années**.

LE PADD

SON CONTENU LÉGAL

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) définit :

1° Les orientations générales des politiques **d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;**

LE PADD

SON CONTENU LÉGAL

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant **l'habitat, les transports** et les déplacements, **les réseaux d'énergie**, le développement **des communications numériques, l'équipement commercial**, le **développement économique et les loisirs**, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

LE PADD

SON CONTENU LÉGAL

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

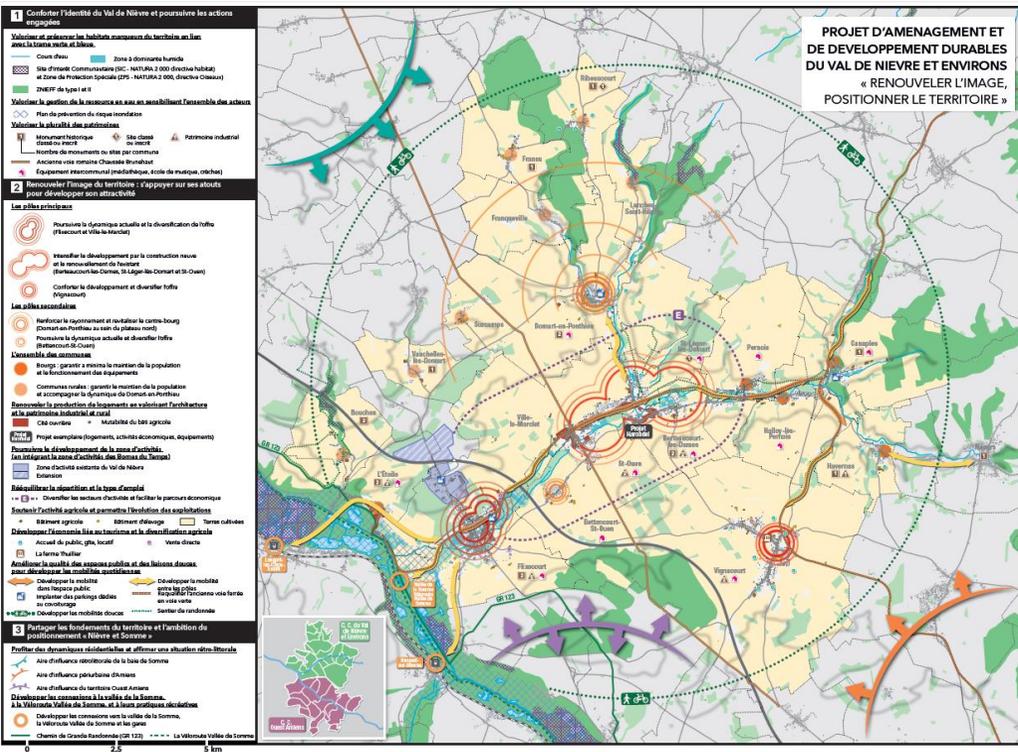
2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des **objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace** et de lutte contre l'étalement urbain.

LE PADD

LA FORME ET L'ESPRIT DU DOCUMENT

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : texte et cartographie (exemple du **Val de Nièvre**)



1 CONFORTER L'IDENTITÉ DU VAL DE NIEVRE ET POURSUIVRE LES POLITIQUES ENGAGÉES

Le Val de Nièvre se structure territorialement autour de pôles principaux (Flixecourt, Vignacourt et les communes du cœur de la vallée), de pôles secondaires (Domart-en-Ponthieu et Bettencourt-Saint-Ouen) ainsi que d'autres communes au profil de bourgs plus ruraux. Le projet d'aménagement a pour objectif de conforter cette organisation de l'armature intercommunale. Cette organisation de l'espace doit s'accompagner de réponses aux problèmes de mobilité.

> Renforcer les principaux pôles du territoire, la complémentarité des communes « sœurs » de la vallée, le rôle des pôles secondaires

- Flixecourt/Ville-le-Marclot, Vignacourt et Saint-Ouen/Saint-Léger-lès-Domart/Berteaucourt-lès-Dames comme pôles principaux.
- Domart-en-Ponthieu et Bettencourt-Saint-Ouen comme pôles secondaires.

> Renforcer les liaisons et le maillage du territoire afin de faciliter les déplacements et la mobilité du quotidien

- En transformant l'ancienne voie ferrée en colonne vertébrale du réseau de liaisons douces : création d'une voie verte.
- En développant le couvert végétal et structurant la pratique (création d'aires de stationnement).
- En développant les liaisons douces entre et au sein des pôles du territoire.
- En sollicitant une offre de transports en commun adaptée aux besoins majeurs exprimés par la population pour l'accès à l'emploi, à la formation, à l'enseignement, etc.

1.4

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Nièvre & Somme
Un territoire à Découvrir

Profil d'une voie verte

LE PADD

L'OBJET DU DÉBAT DU PADD : LES GRANDES ORIENTATIONS ET LEURS OBJECTIFS

LES GRANDES ORIENTATIONS DU PADD



LES DIFFÉRENTS OBJECTIFS



1. Montdidier, Roye : deux bassins de vie et d'emploi d'échelle régionale, à conforter



La CC du Grand Roye s'organise autour de ses deux pôles urbains, Montdidier et Roye, qui apportent au territoire ses principales offres en matière d'équipements, de commerces et d'emplois et forment deux bassins de vie et d'emplois au rayonnement local structurant.

Se distinguant cependant par les domaines d'activités de leurs entreprises et le profil de leurs actifs, les deux communes sont marquées par leur histoire urbaine et des situations territoriales différentes dont elles ont tiré parti.

- Tirer parti des dynamiques régionales dans le positionnement stratégique du territoire
- Définir une stratégie cohérente pour le développement des zones d'activités économiques
- **Conforter l'armature urbaine tout en renouvelant les équilibres résidentiels**
- Valoriser les entités paysagères remarquables et les espaces naturels emblématiques du territoire

LE PADD

L'OBJET DU DÉBAT DU PADD : LES GRANDES ORIENTATIONS ET LEURS OBJECTIFS

LES GRANDES ORIENTATIONS
DU PADD



LES ACTIONS



1. Montdidier, Roye : deux bassins de vie et d'emploi d'échelle régionale, à conforter



- **Conforter l'armature urbaine tout en renouvelant les équilibres résidentiels**

Montdidier et Roye concentrent la majeure partie des équipements structurants du territoire, ainsi que ceux au rayonnement le plus large. Bien que concentrés dans les principaux bourgs, le territoire bénéficie par ailleurs d'une bonne distribution des commerces, services de proximité et équipements scolaires.

L'objectif est de consolider l'armature urbaine du territoire, condition d'un développement durable et positif, tout en veillant aux équilibres entre les différentes communes et leur typologie (pôles urbains de Roye et Montdidier, pôles relais, villages d'accueil et de cadre de vie).

LES DIFFÉRENTS
OBJECTIFS



Stabiliser et favoriser le renouvellement de la population afin de pérenniser les équipements scolaires et l'offre de commerces / de services

Créer les conditions d'un maintien, a minima, de la population dans toutes les communes



Conforter le poids démographique des deux centralités : Roye et Montdidier

Roye et Montdidier :
50% de la production totale de logements

Le reste du territoire :
50% de la production totale de logements



LE PADD

LES GRANDES ORIENTATIONS DU PADD POUR LA



1. Montdidier, Roye : deux bassins de vie et d'emploi d'échelle régionale, à conforter

2. Un territoire, 62 communes : valoriser les ressources locales, coordonner les actions déjà engagées

3. Cibler les actions prioritaires à engager pour l'avenir du territoire

1. Montdidier, Roye : deux bassins de vie et d'emploi d'échelle régionale, à conforter



4 OBJECTIFS

- Tirer parti des dynamiques régionales dans le positionnement stratégique du territoire
- Définir une stratégie cohérente pour le développement des zones d'activités économiques
- Conforter l'armature urbaine tout en renouvelant les équilibres résidentiels
- Valoriser les entités paysagères remarquables et les espaces naturels emblématiques du territoire

1. Montdidier, Roye : deux bassins de vie et d'emploi d'échelle régionale, à conforter

1 • Tirer parti des dynamiques régionales dans le positionnement stratégique du territoire

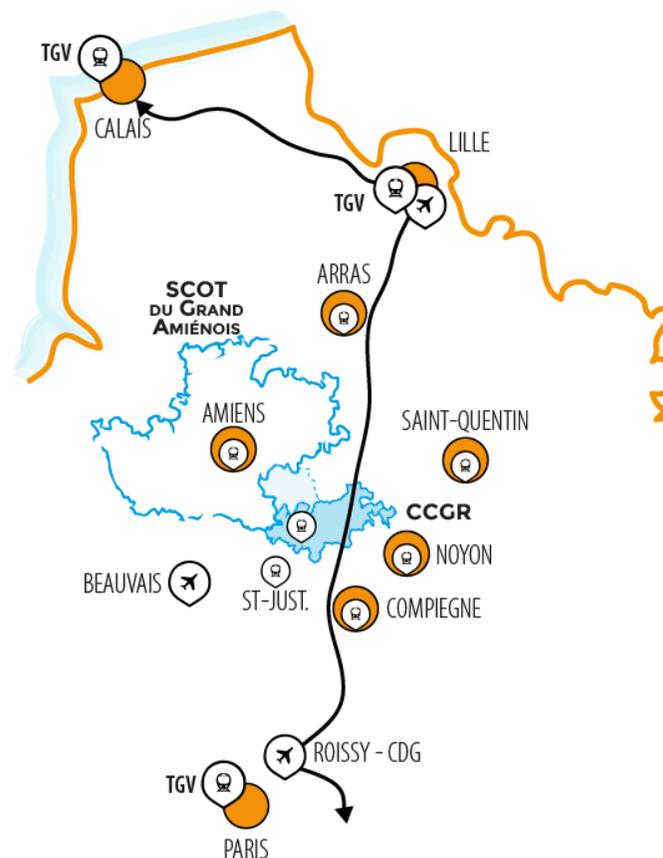
Forte de son industrie et d'un secteur logistique dynamique, bénéficiant par ailleurs d'une position géographique privilégiée, la nouvelle région des Hauts-de-France continue de développer une stratégie de développement économique sur laquelle la CC du Grand Roye devra s'appuyer pour diversifier son économie et l'orienter vers des secteurs porteurs ou novateurs pour le territoire.



Valoriser la position géographique stratégique et offrir les conditions d'accueil des entreprises.

Développer l'économie touristique et valoriser l'image du territoire.

Communiquer et faire la promotion du territoire.



1. Montdidier, Roye : deux bassins de vie et d'emploi d'échelle régionale, à conforter

2 • Définir une stratégie cohérente pour le développement des zones d'activités économiques

Montdidier et Roye sont marquées par leur histoire urbaine et économique – vocation plus ou moins agricole, plus ou moins administrative, industrielle, commerciale ou servicielle – et doivent ainsi définir une stratégie de développement économique cohérente et complémentaire afin notamment de répondre aux problématiques spécifiques des zones d'activités économiques.



Améliorer l'attractivité des zones d'activités économiques et mettre en place une stratégie foncière de développement

Réhabiliter les friches et valoriser les bâtiments existants



1. Montdidier, Roye : deux bassins de vie et d'emploi d'échelle régionale, à conforter

3 • Conforter l'armature urbaine tout en renouvelant les équilibres résidentiels

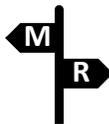
Montdidier et Roye concentrent la majeure partie des équipements structurants du territoire, ainsi que ceux au rayonnement le plus large. Bien que concentrés dans les principaux bourgs, le territoire bénéficie par ailleurs d'une bonne distribution des commerces, services de proximité et équipements scolaires.

L'objectif est de consolider l'armature urbaine du territoire, condition d'un développement durable et positif, tout en veillant aux équilibres entre les différentes communes et leur typologie (pôles urbains de Roye et Montdidier, pôles relais, villages d'accueil et de cadre de vie).



Stabiliser et favoriser le renouvellement de la population afin de pérenniser les équipements scolaires et l'offre de commerces / de services

Créer les conditions d'un maintien, a minima, de la population dans toutes les communes



Conforter le poids démographique des deux centralités : Roye et Montdidier

Roye et Montdidier :
50% de la production totale de logements

Le reste du territoire :
50% de la production totale de logements



1. Montdidier, Roye : deux bassins de vie et d'emploi d'échelle régionale, à conforter

4 • Valoriser les entités paysagères remarquables et les espaces naturels emblématiques du territoire

Dans un paysage ouvert de grandes cultures industrielles qui développe une lecture à 360°, tout élément isolé et/ou vertical, tout élément faisant masse devient repère et peut rompre la singularité topographique. Outre les espaces protégés, les haies et boisements créent des espaces de refuge, servent de points d'appui dans le maillage écologique du territoire et s'articulent avec les milieux ouverts, au sein desquels les vallées et les vallons développent une diversité de structures paysagères (prairies, haies, marais, bois, larris, etc.). Dans une logique de confortement de la fonctionnalité des continuités écologiques, l'ensemble de ces espaces devra être maintenu voire recréer (cf. TVB).

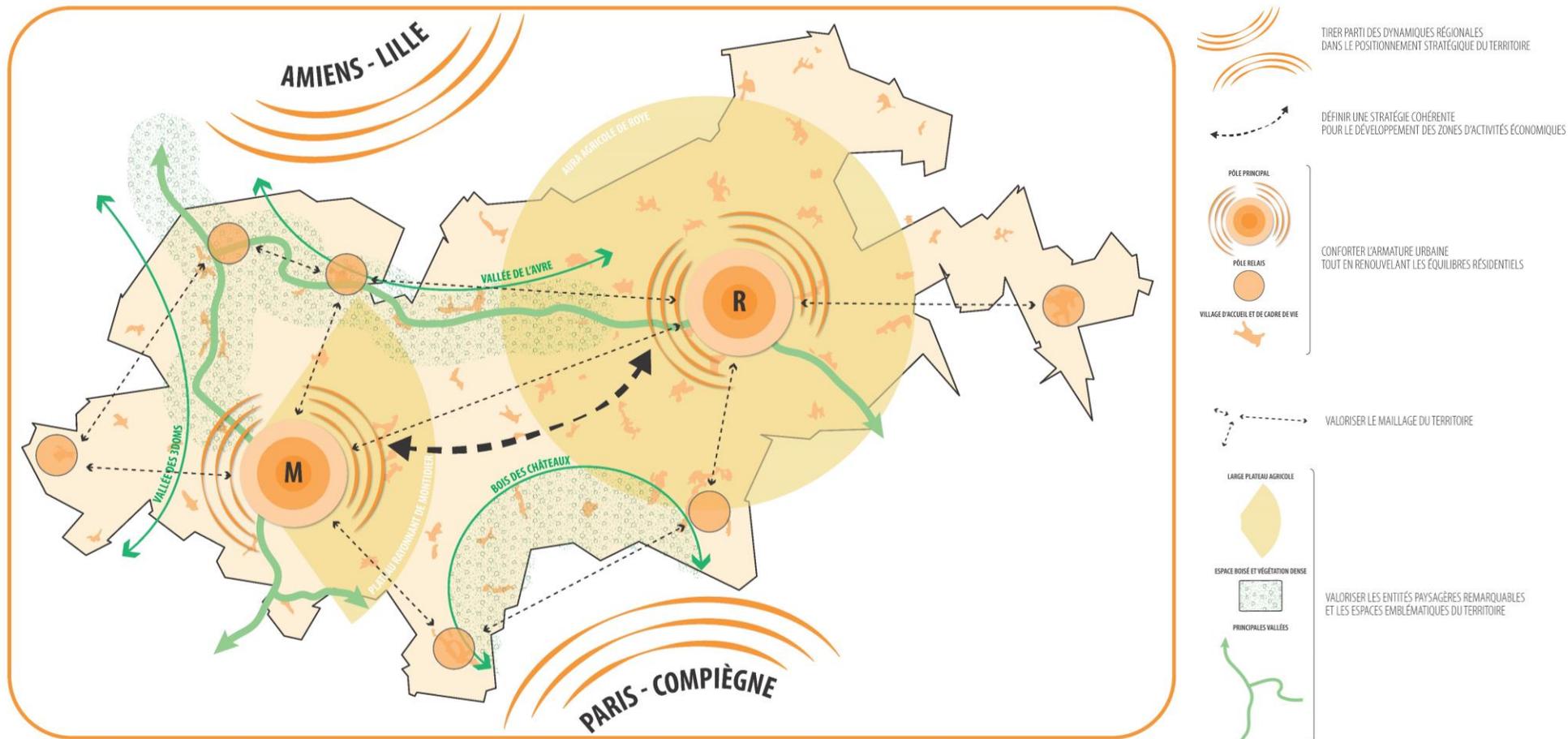


Valoriser les qualités du paysage :
des paysages de plateaux agricoles
et de vallées

Protéger la valeur économique,
environnementale et paysagère des terres
agricoles, naturelles et boisées
en freinant l'artificialisation des sols



1. Montdidier, Roye : deux bassins de vie et d'emploi d'échelle régionale, à conforter



LE PADD

LES GRANDES ORIENTATIONS DU PADD POUR LA



1. Montdidier, Roye : deux bassins de vie et d'emploi d'échelle régionale, à conforter

2. Un territoire, 62 communes : valoriser les ressources locales, coordonner les actions déjà engagées

3. Cibler les actions prioritaires à engager pour l'avenir du territoire

2. Un territoire, 62 communes : valoriser les ressources locales, coordonner les actions déjà engagées



5 OBJECTIFS

- **Poursuivre les actions de la Communauté de communes dans ses domaines de compétences**
- **Assurer le maintien et le développement des activités et de l'emploi**
- **Agriculture : valoriser et diversifier les filières locales**
- **Valoriser les espaces urbains existants, centres-villes et cœurs de bourgs**
- **Maintenir le patrimoine remarquable et quotidien, les qualités des paysages**

2. Un territoire, 62 communes : valoriser les ressources locales, coordonner les actions déjà engagées

1 • Poursuivre les actions de la Communauté de communes dans ses domaines de compétences

Pour atteindre l'objectif de développement du territoire et de renforcement de la solidarité entre les communes, la CC du Grand Roye s'est dotée de nombreuses compétences et a mis en place différentes politiques sectorielles (Développement touristique, Insertion professionnelle, Actions culturelles, Développement économique, etc.).



Poursuivre la valorisation des actions (promotion, information, coordination) et des manifestations en matière de politique culturelle, sportive et touristique

Poursuivre les actions engagées en matière de développement économique, de formation et d'accès à l'emploi



2. Un territoire, 62 communes : valoriser les ressources locales, coordonner les actions déjà engagées

2 • Assurer le maintien et le développement des activités et de l'emploi

Le dynamisme économique n'étant pas limité aux seules ZAE, il est important de penser l'équilibre et la répartition de l'emploi sur l'ensemble du territoire en valorisant notamment les activités liées à l'artisanat et en facilitant l'accompagnement et la mise en réseau des acteurs.

Territoire globalement dynamique en matière d'économie, l'objectif est de garantir un niveau d'emploi local suffisant en attirant de nouvelles entreprises (TPE et PME) du domaine tertiaire et en développant les synergies entre les établissements de formation et les entreprises implantées sur le territoire.



Soutenir les structures existantes
et développer les activités
dans l'ensemble du territoire

Développer une stratégie d'accompagnement
du secteur artisanal et faire de la CCGR
un facilitateur dans la mise en lien des acteurs



2. Un territoire, 62 communes : valoriser les ressources locales, coordonner les actions déjà engagées

3 • **Agriculture : valoriser et diversifier les filières locales**

Agriculture et paysage sont intimement liés. Les bouleversements de la Première guerre mondiale ont favorisé des remembrements précoces et une mécanisation rapide qui ont produit des exploitations agricoles de grande taille, qui ont façonné le paysage du Grand Roye et structuré les villages autour de vastes fermes à cours fermées.



Maintenir les volumes de production
pour maintenir les filières
et les emplois directs et induits

Maintenir l'élevage :
entretenir les zones humides
et permettre le maintien des activités



2. Un territoire, 62 communes : valoriser les ressources locales, coordonner les actions déjà engagées

4 • Valoriser les espaces urbains existants, centres-villes et cœurs de bourgs

Le maintien d'une offre adaptée en équipements et commerces, l'aménagement qualitatif des espaces, un taux d'occupation des logements plus élevé, sont autant d'éléments sources d'attractivité résidentielle et participe plus largement de la vitalité des centres-villes et des cœurs de bourgs. Afin de répondre aux besoins en logements et contribuer à l'attractivité du territoire, la CC du Grand Roye s'engage à optimiser la consommation foncière, à réinvestir le tissu déjà constitué (comblement des dents creuses) ainsi que les secteurs de renouvellement (réhabilitation des friches), et vise à faire de ces actions un levier pour a minima stabiliser la vacance.



Réinvestir le parc existant
et favoriser la rénovation de l'habitat
et pérenniser son attractivité

Conserver les enveloppes villageoises
et les silhouettes bâties en maintenant
une échelle de la proximité



2. Un territoire, 62 communes : valoriser les ressources locales, coordonner les actions déjà engagées

5 • **Maintenir le patrimoine remarquable et quotidien, les qualités des paysages**

Au-delà des sites emblématiques reconnus et protégés, le patrimoine bâti ancien du territoire comporte des éléments bâtis modestes et souvent communs lorsqu'on les considère individuellement mais qui font sens lorsqu'ils sont appréhendés dans leur ensemble (fermes à cour fermée, ensemble de maisons rurales et continuité bâtie de brique dans les villages, etc.). De même, pour maintenir l'identité et la typicité rural et agricole du territoire, le patrimoine ordinaire ou « petit patrimoine », le patrimoine lié à l'eau, les arbres remarquables, feront l'objet de protection, valorisation voire restauration.

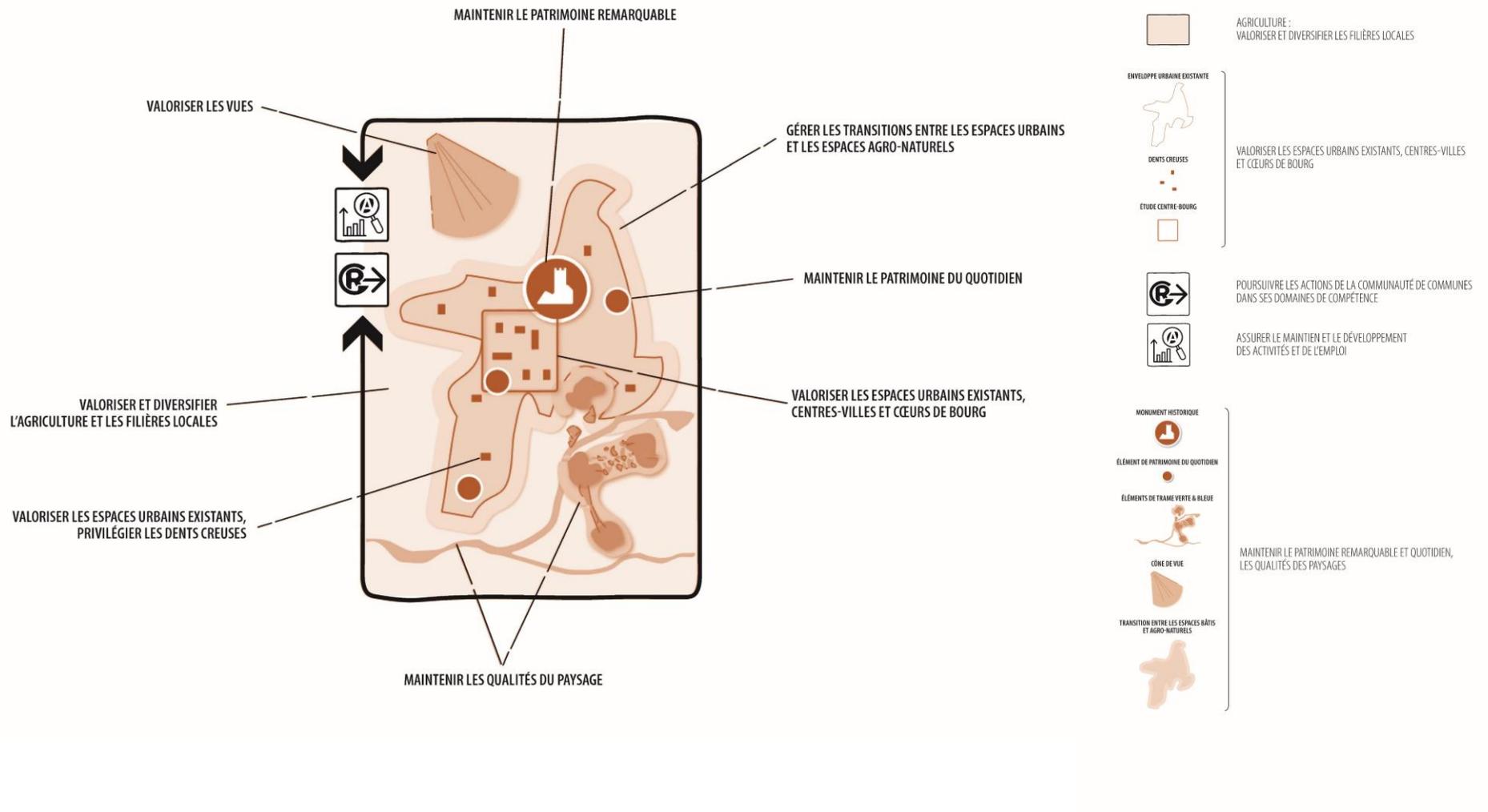


Valoriser et conserver les éléments de patrimoine local et du quotidien ainsi que leur paysage d'inscription

Maintenir les courtils et les espaces de transition entre les terres agricoles et les villages



2. Un territoire, 62 communes : valoriser les ressources locales, coordonner les actions déjà engagées



LE PADD

LES GRANDES ORIENTATIONS DU PADD POUR LA



1. Montdidier, Roye : deux bassins de vie et d'emploi d'échelle régionale, à conforter

2. Un territoire, 62 communes : valoriser les ressources locales, coordonner les actions déjà engagées

3. Cibler les actions prioritaires à engager pour l'avenir du territoire

3. Cibler les actions prioritaires à engager pour l'avenir du territoire

8 OBJECTIFS

- **Développer la couverture numérique et en téléphonie**
- **Accueillir des activités innovantes**
- **Apporter des réponses plus adaptées aux parcours résidentiels des habitants**
- **Accompagner et informer les porteurs de projets dans le domaine de l'habitat**
- **Maîtriser la consommation et la précarité énergétique**
- **Faciliter les mobilités du quotidien**
- **Promouvoir les pratiques touristiques et de loisirs**
- **Pérenniser la ressource en eau et améliorer la gestion du risque**

3. Cibler les actions prioritaires à engager pour l'avenir du territoire

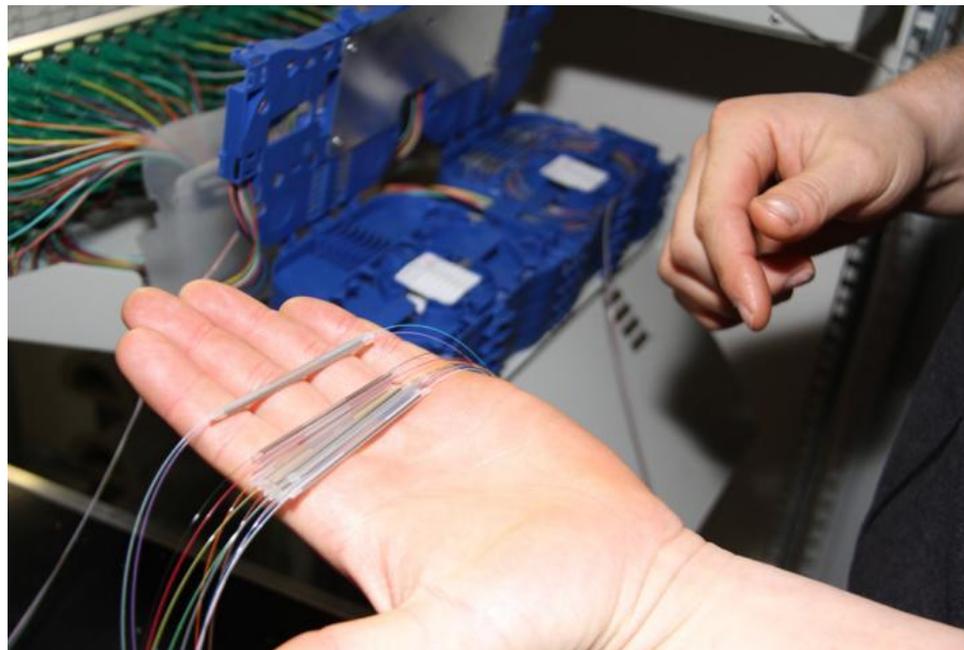
1 • Développer la couverture numérique et en téléphonie

En matière de développement territorial, la qualité des infrastructures numériques ainsi que le niveau de déploiement du haut débit constituent un pilier de l'attractivité, qu'elle soit résidentielle ou économique.



Développer la couverture numérique pour en faire un facteur d'attractivité résidentielle

Faire de la qualité numérique un facteur d'attractivité économique : télétravail, entreprises, travailleurs indépendants, e-tourisme



3. Cibler les actions prioritaires à engager pour l'avenir du territoire

2. Accueillir des activités innovantes

Dans le cadre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), la région a défini une feuille de route stratégique pour les Hauts-de-France, au service d'une priorité majeure : l'emploi.

Dans ce cadre, la stratégie régionale de développement économique est articulée autour d'axes stratégiques dont un des objectifs est de faire des Hauts-de-France un territoire pionnier de la *3^{ème} Révolution Industrielle* et orienter son développement vers l'industrie du futur, l'efficacité énergétique, l'économie circulaire ou encore l'économie de la fonctionnalité.



Orienter la diversification de l'économie locale vers le développement du secteur des énergies renouvelables : énergie solaire, biométhane, recyclage de matériaux



3. Cibler les actions prioritaires à engager pour l'avenir du territoire

3 • Apporter des réponses plus adaptées aux parcours résidentiels des habitants

La diversification de l'offre de logements proposée sur le territoire doit permettre de mieux répondre à la diversité des besoins en logements actuels et futurs (jeunes actifs, familles, seniors...). Elle est la condition d'un développement durable pour le territoire, d'une consolidation de son attractivité résidentielle.



Répondre aux besoins des seniors et développer des solutions adaptées, à la fois dans le neuf et l'existant

« Donner envie » aux jeunes actifs, aux familles, de venir s'installer sur le territoire et d'y rester



3. Cibler les actions prioritaires à engager pour l'avenir du territoire

4 • Accompagner et informer les porteurs de projets dans le domaine de l'habitat

Malgré l'existence d'aides à la rénovation et à la réhabilitation, pour lesquelles de nombreux propriétaires de la CC du Grand Roye sont éligibles, des phénomènes de logements indignes voire insalubres existent sur le territoire. Que cela concerne les habitants actuels ou futurs du Grand Roye, la réalisation de travaux dans l'existant ou la construction de logements neufs, le manque d'informations, la méconnaissance des interlocuteurs à mobiliser, la complexité dans la constitution des dossiers de subventions ne favorisent pas les démarches des porteurs de projets.



adil

Renforcement des interventions
et permanences de l'ADIL



maison
de l'habitat
Caen la mer



Mettre en place une structure d'information
d'une dimension adaptée au territoire



maison
de l'habitat
Agen

3. Cibler les actions prioritaires à engager pour l'avenir du territoire

5 • Maîtriser la consommation et la précarité énergétique

Caractérisé d'une part par la faiblesse du réseau de transport en commun, faisant de la voiture le mode de déplacement privilégié, d'autre part par des bâtiments énergivores et par un patrimoine bâti résidentiel globalement considéré comme déperditif, le territoire affiche une relative vulnérabilité énergétique. Néanmoins, compte-tenu du potentiel énergétique de la CC du Grand Roye (éolien, solaire, biomasse, etc.), la mise en place d'une stratégie de rupture avec les modes de consommation énergétique passés reste envisageable.



Valoriser et développer
le réseau de chaleur
alimenté par la chaufferie bois

Favoriser la rénovation thermique
des logements existants
et des bâtiments communaux



3. Cibler les actions prioritaires à engager pour l'avenir du territoire

6 • Faciliter les mobilités du quotidien

Le territoire du Grand Roye doit aujourd'hui faire face à la faiblesse de l'offre en matière de mobilité en transport en commun. Celle-ci est notamment caractérisée par un maillage partiel du territoire en bus, par un manque d'accessibilité des gares et génère par conséquent différentes problématiques : un problème d'accès à l'emploi, à la formation, à la culture, etc. Aussi, l'objectif est d'une part de solliciter et développer des alternatives permettant de répondre à la diversité des profils, d'autre part de proposer un développement de l'urbanisation en cohérence avec la structuration de l'offre de transport envisagée en valorisant notamment les espaces de gare.



S'appuyer sur les gares SNCF
(Montdidier, Trois-Rivières)

Développer les liaisons douces
et veiller à la sécurité des parcours
(piétons et cyclistes)



3. Cibler les actions prioritaires à engager pour l'avenir du territoire

7 • Promouvoir les pratiques touristiques et de loisirs

La CC du Grand Roye bénéficie d'une remarquable qualité paysagère dans un contexte naturel relativement préservé. Les grandes entités naturelles qui structurent le paysage présentent des qualités environnementales majeures qu'il s'agira de préserver et valoriser.

Cette richesse est un atout indéniable pour le territoire en matière d'attractivité résidentielle, de tourisme et plus largement de qualité de vie au quotidien.



Valoriser les chemins et itinéraires de promenade et améliorer leur communication (voies vertes, chemins de randonnée, etc.)

Développer et diversifier l'offre d'hébergement touristique et des structures d'accueil



3. Cibler les actions prioritaires à engager pour l'avenir du territoire

8 • Pérenniser la ressource en eau et améliorer la gestion du risque

L'eau et les milieux humides jouent un rôle majeur sur l'ensemble du territoire y compris au cœur des villages et même des villes. Le territoire bénéficie de la présence d'un important réseau hydrographique mais apparaît comme très contraint en matière de risques naturels, comme l'ont illustré les effondrements de 2001 à la suite de crues de nappe. Entre proximité de la nappe de la craie et les vallées des Trois Doms et de l'Avre, la vulnérabilité du territoire doit guider le projet intercommunal en préservant les ressources naturelles du territoire et en limitant l'artificialisation des sols.

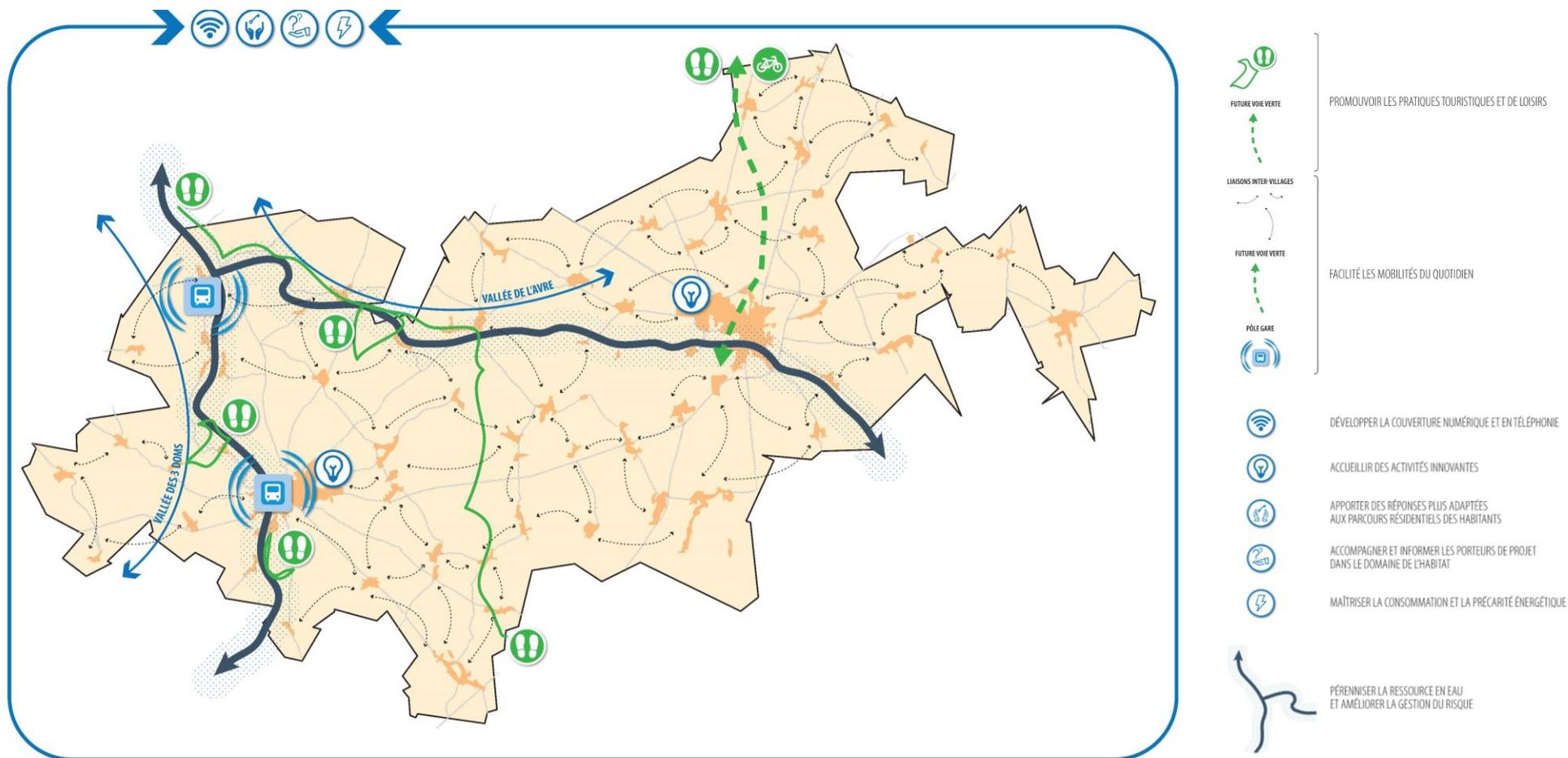


Pérenniser la ressource en eau et sa qualité,
préserver les masses d'eau des pollutions

Limitier l'imperméabilisation des sols,
respecter les axes d'écoulement,
préserver et développer les éléments de gestion



3. Cibler les actions prioritaires à engager pour l'avenir du territoire





LA SUITE

2019 : PRÉSENTATION DU PADD EN CONSEIL MUNICIPAL : LES GRANDES ORIENTATIONS ET LEURS OBJECTIFS

Présentation des grandes orientations au sein de chaque Conseil municipal

2019 : TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE DU PADD

Travail avec les élus sur le zonage, règlement et autres outils réglementaires :
prochain comité de suivi prévu le 18/04/19



NOVASCOPIA



**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**

CC DU GRAND ROYE

ÉLABORATION PLUi

Conseil Communautaire
Débat du PADD

VILLE OUVERTE

ATOPIA

NOVASCOPIA

IETI

CHAMBRE D'AGRICULTURE 80

QUARTIER LIBRE